

L'essentiel de la comptabilité des BNC (Niveau 1)

Objectifs :

Assimiler les principes de base de la comptabilité des Bénéfices Non Commerciaux (BNC).
Apprendre à organiser sa comptabilité : les règles et recommandations

Public concerné :

Prérequis : Exercer une profession libérale

Etre débutant en comptabilité des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)

Ne convient pas aux collaborateurs comptables

Intervenant(s) :

Technicien expert en comptabilité et fiscalité

Moyens pédagogiques et techniques :

Projection sur grand écran

Démonstration et réalisation d'exercices avec le logiciel RD Compta

Echanges interactifs entre participants

Remise d'un support de cours en fin de formation

Si formation en distanciel :

Nombre de participants maximum : 6

Déroulement de la formation sur l'application Teams

Démonstration et réalisation d'exercices avec le logiciel RD Compta

Echanges interactifs en direct uniquement (pas de tchat)

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence)

Connexion internet efficiente

Durée de la formation :

3.5 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

Les principes généraux comptables : supports, compte bancaire, justificatifs

Les obligations comptables et fiscales

La durée de conservation des documents

La nomenclature comptable des professions libérales

Méthodes d'enregistrements des recettes et des dépenses : les écritures comptables

Les apports : prélèvements et virements internes

Les immobilisations : nature et méthode de calcul

La méthodologie du rapprochement bancaire

Les écritures extra comptables

Modalités d'évaluation des acquis :

Echanges interactifs sur des cas concrets
Questions/Réponses

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec une bonne connexion internet, casque audio, webcam

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée/Site Aix : RDC Droite
Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et VarSite Aix Les Milles : 3
allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite

Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits*

* Période de référence : Année 2025

Conditions tarifaires : nous consulter